

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

DÉLIBÉRATION N° 24-2024D

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Lydia FABRE, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU, Laurent GAYS à Yvelise LEDOS.

ABSENT(S): Christophe PAUTREL

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 2

Votants : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : Lydie JALBAUD.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 04/04/2024

VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CHEMIN DE TRÉMOUNIC, COURS LAPEYROUSSE ET COURS DE LA CASTAGNÈRE

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 28 février 2024 concernant la **Rénovation de l'éclairage public chemin de Trémounic, Cours Lapeyrousse et cours de la Castagnère**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet sommaire de l'opération (**10AT386**) :

Rénovation de l'éclairage public comprenant :

- Dépose de 22 lanternes routières sur le coffret de commande P03 Ch des tennis
- Pose de 22 lanternes routières LED de puissance 25 – 30 Watt (sans abaissement car coupure de nuit) sur mâts existants.

NOTA : lanternes avec température de couleur 2 700 K et couleur vert foncé.

Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG, la part restant à la charge de la commune, après subvention du Conseil Départemental, se calculerait comme suit :

<u>Montant HT du projet</u>	<u>19 800 €</u>
(marge incluse de 10% pour aléas de travaux)	
Participation SDEHG	6 930 €
Subvention du Conseil Départemental	2 970 €
<u>Participation communale (Travaux)</u>	<u>9 900 €</u>
Participation communale (Maîtrise d'œuvre)	990 €
Participation communale (TVA non récupérable)	62 €
<u>Participation communale (frais de gestion de l'emprunt)</u>	<u>55 €</u>
<u>Total Participation Communale</u>	<u>11 007 €</u>

La commune sollicitera auprès du Conseil Départemental sur sa subvention, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Afin de faciliter la gestion de la subvention du Conseil Départemental pour ce projet et ainsi éviter à la commune d'avancer les fonds correspondants, cette subvention sera versée directement au SDEHG.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet sommaire présenté ;
- **DÉCIDE** de couvrir la participation communale par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 1 067 € sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2.5 %, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux d'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 65568 en section de fonctionnement du budget communal ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental pour cette opération.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 12/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 12/04/2024